

Canadian General Standards Board

CGSB

Office des normes générales du Canada

ONGC

CAN/CGSB-2.4-92
September/Septembre 1992

WITHDRAWAL

November 1995

**CANADIAN GENERAL
STANDARDS BOARD**

**PASTE SOAP FOR
GENERAL CLEANING**

With the approval of the CGSB Committee on Soaps and Detergents, this standard is hereby withdrawn. It has been determined that this standard is no longer being used to the degree that would warrant its continued maintenance.

RETRAIT

Novembre 1995

**OFFICE DES NORMES
GÉNÉRALES DU CANADA**

**SAVON EN PÂTE POUR LE
NETTOYAGE GÉNÉRAL**

En accord avec le comité des savons et détergents de l'ONGC, cette norme est retirée par le présent avis. Il a été constaté que la norme n'est plus utilisée suffisamment pour la maintenir en vigueur.

Canada

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.4-92

Remplace CAN/CGSB-2.4-M86

Savon en pâte pour le nettoyage général



QUALITÉ

Withdrawn/Retiré

Office des normes générales du Canada

ONGC

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modifications distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujéti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Secrétaire
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone — (819) 956-0425 ou
— (819) 956-0426

par télécopieur — (819) 956-5644

par la poste — ONGC, Section des ventes
Ottawa, Canada
K1A 1G6

en personne — Place du Portage III, 9C1
11, rue Laurier
Hull, Québec

SAVON EN PÂTE POUR LE NETTOYAGE GÉNÉRAL

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada 

Approuvée par le

Conseil canadien des normes



Publiée, septembre 1992, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1992

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA
COMITÉ DES SAVONS ET DÉTERGENTS

(Composition à la date d'approbation)

Andersson, K.R.

Capill, W.

Chambers, S.

Couture, C.

D'Souza, G.B.

Davies, T.

Earle, M.R.

Enriquez, M.

Grant, C.S.

Greer, J.

Higgins, J.P.

Huculak, W.W.

Jerome, V.

Lapp, G.

Malley, S.C.

Medelko, J.M.

Parikh, B.

Pecman, S.

Philipp, H.

Pound, N.J.

Rashid, M.A.

Regan, J.

Sharpe, P.E.

Simon, T.

Vlasblom, J.

West, I.

Winn, D.C.

Caverson, D.L. *Secrétaire*

Les Entreprises Dustbane Ltée

Diversey Wyandotte Inc.

Dell Tech Laboratories Ltd.

R.D.I. Ltd.

Canada Packers Inc.

Ministère des Transports

Boyle-Midway (Canada) Ltée

Diversified Research Laboratories Ltd.

Ministère des Services gouvernementaux, Manitoba

W.E. Greer Ltd.

Ministère des Travaux publics

Colgate-Palmolive Canada Inc.

Ministère de la Défense nationale

La Fondation canadienne de recherche pour le commerce de détail

Colgate-Palmolive Canada Inc.

Albright & Wilson Amériques Inc.

Workwear Corporation of Canada Ltd.

Ministère de la Défense nationale

Ministère des Approvisionnements et Services

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Gouvernement de l'Alberta

Ministère de la Santé, Ontario

Ecolab Ltd.

Greenwich Canadian Testing

Deb Swarfega Inc.

S.C. Johnson et Fils, Ltée

Procter and Gamble Inc.

Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau des traductions du Secrétariat d'État de la traduction française de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

SAVON EN PÂTE POUR LE NETTOYAGE GÉNÉRAL

1. OBJET

- 1.1 La présente norme indique les exigences physiques et chimiques d'un savon au potassium sous forme de pâte, destiné au nettoyage général, et plus particulièrement au nettoyage des planchers et des surfaces recouvertes de peinture ou d'un produit-laque.
- 1.2 Voir CAN/CGSB-2.34 pour des conseils sur le choix des savons ou détergents.
- 1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS APPLICABLES

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:
- 2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)
2-GP-11 — Méthodes d'essai et d'analyse des savons et détergents
CAN/CGSB-2.34 — Guide pour le choix et l'utilisation des savons et détergents.
- 2.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, les publications susmentionnées s'entendent de l'édition la plus récente. La source de diffusion est indiquée dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

- 3.1 Le savon doit se présenter sous forme de pâte, avoir une texture uniforme et être exempt de toute matière étrangère visible. Il ne doit y avoir aucune séparation de la partie liquide comme l'indiquerait la présence d'un liquide à la surface. Le produit doit pouvoir être facilement retiré de son récipient à la température ambiante.
- 3.2 Le savon ne doit pas dégager d'odeur désagréable à la réception ni dégager d'odeur lors du stockage dans les 12 mois qui suivent la livraison.
- 3.3 Le savon doit se dissoudre facilement dans l'eau douce froide et produire une solution qui mousse rapidement.

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

La teneur en acide gras (par. 4.1) doit être exprimée à partir de l'échantillon en son état de réception. Les résultats de tous les autres dosages doivent être exprimés en fonction d'un échantillon contenant 40% d'acide gras. Le savon doit satisfaire aux exigences particulières suivantes:

		Méthode d'essai	
		Min.	Max.
		ONGC	
		2-GP-11	
4.1	Acide gras, % en masse	40.0	—
4.2	Matière insoluble dans l'alcool, % en masse	—	0.5
4.3	Matière insoluble dans l'eau, % en masse	—	0.2
4.4	Alcali libre (en KOH), % en masse	—	0.15

				Méthode d'essai ONGC 2-GP-11
		Min.	Max.	
4.5	Acide gras libre (en acide oléique), % en masse	—	0.15	6.1
4.6	Chlorures (en KCl), % en masse	—	0.6	11.1
4.7	Colophane, % en masse	—	2.0	5.2
4.8	Effet des variations de température			
4.8.1	Température élevée — Le savon ne doit pas se liquéfier lorsqu'il est chauffé à 33°C.			
4.8.2	Basse température — Lorsqu'il est refroidi à 0°C et maintenu à cette température pendant 24 h, le savon ne doit présenter aucune séparation.			
5.	PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON			
5.1	Conditionnement, étiquetage, emballage et marquage — Sauf indication contraire (par. 7.1), le conditionnement, l'étiquetage, l'emballage et le marquage commerciaux courants sont admis.			
6.	INSPECTION			
6.1	Échantillonnage — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.4 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC.			
6.2	Essais — La préparation des échantillons au laboratoire doit être effectuée conformément à la méthode 2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC.			
7.	REMARQUES			
7.1	Option — L'option suivante doit être précisée lors de l'application de la présente norme:			
	a. Modalités de conditionnement, d'étiquetage, d'emballage et de marquage, si les usages commerciaux courants ne conviennent pas (par. 5.1).			
7.2	Source de diffusion des publications de référence — Les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou 941-8704. Télécopieur (613) 941-8705.			